

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Dominique Comtois

<https://www.cadre21.org/membres/d793a317ee913896814801b0>

Date d'obtention : 2024-02-16 02:11:36

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Les étapes : Parler à l'auteur du signalement et à la jeune victime avec bienveillance dans le souci de les rassurer et les protéger. Évaluer l'incident sans jugement et en utilisant la grille d'évaluation de l'incident afin de déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue de la situation. Il faut ensuite vérifier l'information auprès des jeunes impliqués en individuel et de sensibiliser à la notion de vie privée afin d'éviter d'ébruiter la situation dans l'école. Si je juge que le cas est un cas où la malveillance est impliquée, je communique avec le service de police et je ne complète pas la grille avec l'investigateur, je ne fais que confisquer son appareil. Sinon je peux rencontrer le jeune investigateur pour avoir sa version des faits et confisquer l'appareil et communiquer avec le service de police pour la suite de l'intervention.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Que dans toutes les situations qui impliquent des élèves de l'école, nous utilisons la trousse sexto et que nous communiquons avec notre service de police afin qu'il prennent en charge la situation lorsqu'il est question de photos intimes et ou à caractère sexuelle et pornographique (juvénile). La sensibilisation à la production de ce genre de matériel, au partage et à la possession peut avoir une teneur criminelle.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La rencontre avec la jeune victime lorsque celle-ci est l'instigatrice des photos et des vidéos souvent dans un geste impulsif. Il faut l'aider, mais en même temps intervenir parce que malgré elle, elle a un geste qui est de nature criminel.

et

Intervenir auprès d'un jeune instigateur qui semble agir dans un but malveillant et que comme intervenant scolaire, j'ai déjà un lien privilégié avec ce jeune.